



## Mezzanine et agrandissement

Par **leogar**, le **19/05/2014** à **21:46**

Bonjour,

je m'occupe actuellement de rénover un ancien local d'activité sur Aubervilliers dans lequel nous souhaiterions créer une mezzanine car la hauteur sous plafond/toiture le permet. Les m<sup>2</sup> existant sont en Rez-de-chaussée.

Mais plusieurs questions se posent:

j'ai appris que la taxe du PLD allée être supprimé au 1er janvier 2015.

Savez vous si d'autres taxes viendront la remplacer et quelles seront les différentes taxes et le montant à prévoir pour la réalisation de ce projet si nous déposons le permis de construire après le 1er janvier 2015.

Ne pouvant pas attendre la fin de l'année pour avancer ces travaux, serait il légal de commencer à monter la structure de la mezzanine sans poser le plancher afin que le niveau inférieur soit exploitable ?

En gros, ai-je le droit de créer une structure de mezzanine sans plancher, sans déposer de permis de construire?

Merci pour vos réponses.